

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 JANVIER 2021

Présents : BERTRAND Elisabeth, BERTRAND Mélanie, GODARD Sophie, JEAN Guillaume, LUCAS Germain, MARTINEAU Philippe, MORILLE Delphine, RAMBAUD Olivier, REGNIER Benjamin

Absents : MERLET Adrien, VION-GOVAERT Anne

Secrétaire : MORILLE Delphine

Rénovation de la salle de la cité

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal, Monsieur GIRAUD (architecte à l'agence FRENESIS) et Mme DRIN (conceptrice – paysagiste) ont présenté le projet de rénovation de la salle de la cité ainsi que l'aménagement paysager des abords.

I - COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 01 DECEMBRE 2021

Compte-rendu approuvé

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020.

- Signature d'un devis établi par io Buro Verrier, 3 rue de la Noue 85500 Les HERBIERS, pour la fourniture de 5 serres livre métal pour un montant de 24.80 € ht.
- Signature d'un devis établi par Maçonnerie BERTRAND, 18 rue des Ménicles 85590 MALLIEVRE, pour l'habillage du mur du terrain de tennis pour un montant de 13 008.78 € ht.
- Signature d'un devis établi par la Menuiserie des Collines, ZA de la Bate 85590 TREIZE-VENTS, pour la fourniture et pose d'une porte d'entrée, 3 Place des Tisserands pour un montant de 2 300.55 € ht.
- Signature d'un devis établi par la Sarl Guy LIMOGES, 60 rue de la Gare 85420 OULMES, pour l'entretien mécanique du terrain de football (défeutrage) pour un montant de 2 036 € ht.

II – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE « Café communal »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe 2020 « café communal » a été voté par délibération du 16 juin 2020.

Suite à une erreur technique concernant la reprise de l'exercice 2019, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses Augmentation	Recettes Augmentation
INVESTISSEMENT		
001 – Solde exécution investissement reporté	20 613 €	
132 – Subventions d'équipement		20 613 €
TOTAL	20 613 €	20 613 €

Décision modificative n° 1 au budget annexe 2020 « café communal » approuvée à l'unanimité

III – RENOVATION DE LA SALLE DE LA CITE : DEMANDE ATTRIBUTION DU DSIL

Le maire rappelle au conseil municipal que les EPCI à fiscalité propre et leurs communes membres ont signé un contrat de ruralité avec l'Etat le 8 décembre 2020. Les opérations sélectionnées pour être éligibles à la DETR et au DSIL auront vocation à être intégrées dans les conventions financières annuelles annexées au contrat de ruralité.

Il est proposé de solliciter le DSIL pour les travaux de rénovation de la salle de la cité suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Démolition – gros œuvre	44 840	Fonds de soutien départem 2021	12 000
Charpente bois bardage isolation	28 350	Contrat Ruralité DSIL	171 359
Menuiseries extérieures	30 000	Région Pays de la Loire (PCC)	49 033
Menuiseries intérieures	23 750	Région Pays de la Loire (PDLRIC)	75 000
Plâtrerie isolation	51 150	SyDEV	28 000
Revêtements de sols	6 850	Autofinancement	93 005
Peinture – Ravalement	12 500		
Chauffage/ventilation/plomberie/ sanit	40 960		
Electricité – courants forts et faibles	39 750		
Réfection des enduits	25 000		
Aménagement des abords	92 447		
Maîtrise d'œuvre	29 325		
Diagnostics	3 475		
Total HT	428 397	TOTAL HT	428 397

Demande attribution du DSIL approuvée à l'unanimité

IV – RENOVATION DE LA SALLE DE LA CITE DEMANDE DU FONDS DE SOUTIEN DEPARTEMENTAL 2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'afin d'assurer la continuité entre la fin du dispositif Contrat Vendée Territoire 2017/2020 et les futures politiques territoriales dès 2022, le Département de la Vendée a décidé lors de son assemblée départementale du 10 juillet 2020 d'établir un programme de financements à destination des communes et intercommunalités dénommé le Fonds de soutien 2021.

Dans le cadre des travaux de rénovation de la salle de la cité, il est proposé de solliciter cette aide, suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Démolition – gros œuvre	44 840	Fonds de soutien départem 2021	12 000
Charpente bois bardage isolation	28 350	Contrat Ruralité DSIL	171 359
Menuiseries extérieures	30 000	Région Pays de la Loire (PCC)	49 033
Menuiseries intérieures	23 750	Région Pays de la Loire (PDLRIC)	75 000
Plâtrerie isolation	51 150	SyDEV	28 000
Revêtements de sols	6 850	Autofinancement	93 005
Peinture – Ravalement	12 500		
Chauffage/ventilation/plomberie/ sanit	40 960		
Electricité – courants forts et faibles	39 750		
Réfection des enduits	25 000		
Aménagement des abords	92 447		
Maîtrise d'œuvre	29 325		
Diagnostics	3 475		
Total HT	428 397	TOTAL HT	428 397

Demande attribution Fonds de soutien 2021 approuvée à l'unanimité

V – AUTORISATION SPECIALES D'ABSENCE POUR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITE

Les autorisations spéciales d'absences permettent aux agents de pouvoir s'absenter de leur poste de travail pour différents motifs. Ces autorisations sont distinctes des congés annuels et ne peuvent d'ailleurs être mises en place sur l'une de ces périodes. Le temps d'absence est considéré comme du temps de travail effectif lorsque l'agent était en service au moment de la survenance de l'évènement ayant motivé l'absence. Les modalités d'attributions et les durées de ces autorisations spéciales d'absence sont laissées à la libre appréciation de l'autorité territoriale.

Monsieur le Maire propose de prévoir la possibilité d'accorder, sous réserve des nécessités de service appréciée par l'autorité territoriale, les autorisations d'absence dans les conditions suivantes :

Naissance d'un enfant	3 jours ouvrables (lundi au samedi inclus)
Mariage ou PACS de l'agent	6 jours ouvrables
Mariage d'un enfant	3 jours ouvrables
Mariage des parents et beaux-parents	1 jour ouvrable
Mariage d'un oncle, tante, neveu, nièce	1 jour ouvrable
Mariage du frère, sœur, beau-frère, belle-sœur	2 jours ouvrables
Maladie grave du conjoint	6 jours ouvrables
Décès du conjoint	6 jours ouvrables
Maladie grave d'un enfant (par agent et par année)	6 jours ouvrables
Décès d'un enfant	6 jours ouvrables
Décès d'un parent ou beaux-parents	3 jours ouvrables
Décès d'un frère, sœur, beau-frère, belle-sœur	2 jours ouvrables
Décès d'un oncle, tante, neveu, nièce	1 jour ouvrable
Décès d'un grand-parent	1 jour ouvrable
Garde d'enfant malade (par agent et par année)	Durée des obligations hebdomadaires + 1 jour

Les autorisations spéciales d'absences peuvent être accordées :

- Aux agents titulaires
- Aux agents stagiaires
- Aux agents non titulaires
- Aux agents de droit privé, lorsque le Code du Travail prévoit des conditions moins favorables

Les autorisations spéciales d'absences sont accordées :

- sur présentation des justificatifs et sous réserve des nécessités de service.

Les autorisations spéciales d'absences ne peuvent être accordées :

- pendant un congé annuel ou maladie

Autorisations spéciales d'absences approuvées à l'unanimité

VI – QUESTIONS DIVERSES

Droit de Prémption Urbain concernant les parcelles AB 228 – 234 – 236 – 238 et 453 appartenant à M. OGERON Alain et Mme LOTTE Anita

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'Office Notarial de Mortagne sur Sèvre nous a fait parvenir une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant les biens cadastrés AB 228 – 234 – 236 – 238 et 453, 4 chemin de la Teinturerie, appartenant à M. OGERON Alain et Mme LOTTE Anita. Après en avoir pris connaissance, le Conseil suit l'avis du Maire de ne pas préempter ces biens.

Analyse financière

Présentation par Monsieur SCHMITT, le mardi 2 février à 19h

DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX – 20 h

 02 mars 2021

 13 avril 2021

Séance levée à 21h30